



La référence syndicale

**LES CADRES ONT  
UN DEVOIR  
DE LOYAUTÉ :  
LA FERMER.**

**CADRES  
REAGISSEZ!**

# RÉAGISSONS ENSEMBLE AVEC LA CGT DES CADRES

## POUR DES CARRIÈRES QUI PROGRESSED

A l'UGICT-CGT nous pensons qu'il faut intégrer les qualifications et les technicités dans des grilles salariales collectives, pour que la mobilité professionnelle s'accompagne d'une progression de rémunération à hauteur de notre apport à l'activité économique.

## POUR REDONNER DU SENS AU TRAVAIL

Nous pensons que la contribution des cadres aux stratégies économiques et sociales est un élément déterminant de la sortie de crise. Sortir de la seule gouvernance actionnariale, c'est réduire le stress au travail en associant les cadres à la construction des objectifs et la répartition des moyens pour les atteindre, entre autres grâce à une voix délibérative dans les instances stratégiques.



## POUR DES EMPLOIS PÉRENNES

Si la CGT refuse qu'une parodie de négociations sociales se termine par un accord minoritaire impliquant plus de flexibilité pour les salariés et de sécurité financière pour les employeurs, ce n'est pas uniquement pour protéger nos emplois et nos droits, mais pour protéger l'économie. Garantir la stabilité de l'emploi salarié, c'est renforcer la pérennité de l'activité économique et l'engagement des salariés dans leur travail.

## POUR NE PLUS TRAVAILLER GRATUITEMENT

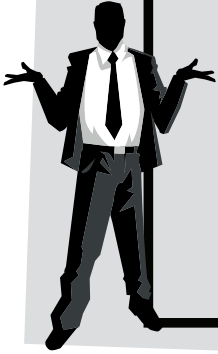
S'il est légitime que certains cadres soient autonomes dans l'organisation de leur temps de travail, c'est à l'employeur de garantir le repos et la santé des salariés, y compris à travers des conventions de forfaits-jours. Lorsque nous nous impliquons dans notre travail, nous voulons tout simplement que cet engagement soit rémunéré, et qu'il ne mette pas à mal l'équilibre entre notre vie privée et notre vie professionnelle. [www.forfaitsjours.fr](http://www.forfaitsjours.fr)



## POUR GARANTIR NOTRE RETRAITE

La CGT propose de garantir au moins 75% de la rémunération nette dès 60 ans. A cet effet, il est possible de financer les régimes de retraite en revoyant notamment l'assiette et le niveau des cotisations dites "patronales". Ces dernières doivent être modulées en fonction de la politique salariale et d'emploi des entreprises, pour prendre en compte la diversité de leurs situations économiques. C'est la seule solution viable car la logique selon laquelle il faudrait travailler plus longtemps ou épargner individuellement n'a jamais fait ses preuves, bien au contraire.

# VRAI OU FAUX ?




1. Les cadres sont des salariés comme les autres.
2. Un cadre cotise uniquement à la retraite des cadres.
3. Tous les cadres sont garantis d'avoir une retraite complémentaire conséquente.
4. Un cadre ne doit pas compter ses heures.
5. La CGT n'y connaît rien au management des entreprises.
6. La CGT ne fait que s'opposer, elle ignore le fonctionnement de l'économie.
7. La CGT ne signe aucun accord.
8. La CGT ce n'est pas pour les cadres.
9. Un cadre syndiqué n'est pas vraiment attaché à son travail
10. Il faut déclarer à son employeur le fait d'être syndiqué

1. Faux. Nous sommes salariés au même titre que les autres, mais nous n'avons pas le même rapport à l'organisation du travail. Nous avons des parcours et des vécus spécifiques à nos fonctions, et un degré d'autonomie et de responsabilité inhérents à notre rôle. Nous avons également des qualifications et une implication qui doivent être reconnues à leur juste valeur. Faux. Un cadre cotise à la fois au régime de base de Sécurité sociale, à l'ARRCO, la complémentaire de tous les salariés et à l'AGIRC, la complémentaire qui leur est spécifique. Toute réforme du régime de base impacte donc notre retraite.
3. Faux. Les salariés au rabais font les petites pensions ! Or 25 % des cadres, même expérimentés, ont un salaire inférieur au plafond de la Sécurité sociale (3089 € bruts par mois).
4. Faux. Concernant les astreintes et les forfaits en jour, la CGT a même fait condamner l'Etat français au niveau européen. Un contrat de travail qui ne comporte aucune limite horaire (volume ou amplitude) peut désormais être considéré comme illégal. Nous voulons que les cadres puissent organiser eux-mêmes leur travail, mais que ce travail soit rémunéré à hauteur de leur implication. (voir ci-contre)
5. Faux. En 2010, la CGT a été primée par la revue Ressources Humaines & Management (RH&M) pour son ouvrage « Pour en finir avec le Wall Street Management. »
6. Faux. La CGT est reconnue pour ses nombreux experts. Nous siégeons notamment au Conseil Economique Social et Environnemental (CES) institution qui a pour mission de conseiller le gouvernement, l'Assemblée Nationale et le Sénat dans l'élaboration des lois et les décisions relatives aux politiques publiques.
7. Faux. En nombre absolu, la CGT est l'organisation syndicale qui signe le plus grand nombre d'accords. Car même si nous refusons plus fréquemment de signer les accords qui nous sont soumis, nous sommes de loin les plus présents dans les entreprises.
8. Faux. Il existe de nombreuses organisations pour les Ingénieurs, Cadres et Techniciens dans la CGT. Nationalement, l'UGICT-CGT ([www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr)) compte 80 000 adhérents. Nous sommes même à l'origine de la fondation de l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC).
9. Faux. On reproche trop souvent un défaut de loyauté aux cadres syndiqués. Or le syndicalisme n'est pas une entrave au bon fonctionnement économique, bien au contraire. A la CGT nous nousosons qu'un cadre syndiqué est professionnellement engagé, même quand il ne partage pas toutes les orientations de sa direction. En veillant à la responsabilité sociale de l'employeur, le cadre syndiqué contribue à redonner du sens au collectif de travail.
10. Faux. L'employeur n'a pas à savoir si ses salariés sont syndiqués. Se syndiquer fait partie de nos droits. Pénaliser un cadre syndiqué est une discrimination pénalement condamnable.

# DANS L'ACTUALITÉ...

Avec 1500 chômeurs supplémentaires chaque jour, plus d'un million de ruptures conventionnelles l'an dernier, dont 80% imposées, et un chômeur sur deux qui ne reçoit pas d'indemnités, l'actualité ne nous montre vraiment pas en quoi il était nécessaire d'assouplir la facilité pour les employeurs à se prémunir en cas de licenciements abusifs. Pourtant, c'est ce souhait précis du patronnat que certaines organisations syndicales ont approuvé à travers les négociations sur la "sécurisation de l'emploi" et que le gouvernement s'appête à traduire tel quel dans la loi.

Derrière les promesses d'un changement tant attendu ou les annonces d'avancées pour les salariés, la pression économique sur le travail continue de s'accroître, comme si nous étions responsables des richesses dilapidées en dividendes et absorbées par les marchés financiers. Le savoir-faire, les qualifications et les infrastructures sont pourtant nos plus forts atouts pour relancer l'économie sur un socle sain. Déjà particulièrement sous pression, l'encadrement est au cœur du chantage. Non seulement notre salaire et notre temps de travail servent de variable d'ajustement, mais nous sommes sommés de mettre en œuvre ces logiques destructrices sur le plan économique et humain. Il faut tout envisager pour éviter un recul historique du droit du travail.



L'UGICT-CGT est la référence syndicale pour les Ingénieurs, Cadres et Techs. 80 000 syndiqués de la CGT y sont affiliés, dans toutes les branches professionnelles, et sur tout le territoire.

Des agents de maîtrise aux cadres dirigeants, nous avons un rapport spécifique au travail. Nous nous organisons dans l'UGICT pour que nos aspirations et notre vécu au travail se traduisent dans des revendications syndicales majoritaires.

Notre choix est aussi celui de la solidarité avec l'ensemble des salariés car nous partageons les mêmes intérêts.



CGTCadresTechs



CGT Ingés Cadres Techs

## CADRES, RÉAGISSEZ !

NOM Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Mail

Portable

Fixe

Bulletin de syndicalisation à renvoyer à :  
UGICT-CGT - Vie Syndicale  
Case 408 // 263 rue de Paris // 93516, Montreuil Cedex  
ugict@cgt.fr // 01 55 82 83 40